



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 131073

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le danger que représentent les longs convois. En effet, il est difficile pour les automobilistes qui circulent derrière ces ensembles de camions d'évaluer la longueur totale du convoi, ce qui est problématique lorsqu'un dépassement est envisagé. À titre d'exemple, dans le cas d'un cirque, le convoi peut atteindre les 31 mètres. Il souhaite par conséquent savoir si le ministre envisage de rendre obligatoire l'affichage, à l'arrière et à l'avant du convoi, de sa longueur totale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131073

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2398

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)